

Décision n° 2007-0497
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 31 mai 2007
abrogeant des attributions de ressources en numérotation à
la société Vox I.P. Telecom
(numéros de la forme 08 7B PQ MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Vox I.P. Telecom (récépissé de l'Autorité de Régulation des Télécommunications n° 04-0123 en date du 22 avril 2004) ;

Vu la décision n° 2004-0825 de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en date du 5 octobre 2004 attribuant des ressources en numérotation à la société Vox I.P. Telecom ;

Vu la décision n° 2005-0237 de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en date du 15 mars 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Vox I.P. Telecom ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2006-0360 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 16 mars 2006 relative à la durée d'attribution des ressources en numérotation ;

Pour les motifs suivants : la société Vox I.P. Telecom ayant été mise en liquidation judiciaire le 13 avril 2007, il est pertinent de rendre à nouveau disponibles les ressources en numérotation qui lui ont été attribuées ;

Après en avoir délibéré le 31 mai 2007 ;

Décide :

Article 1er - La décision n° 2004-0825 en date du 5 octobre 2004 susvisée attribuant les numéros de la forme 08 74 00 MC DU à la société Vox I.P. Telecom (Siren : 450 319 116) est abrogée.

Article 2 - La décision n° 2005-0237 en date du 15 mars 2005 susvisée attribuant les numéros de la forme 08 72 01 MC DU, 08 72 02 MC DU, 08 72 03 MC DU et 08 72 04 MC DU à la société Vox I.P. Telecom (Siren : 450 319 116) est abrogée.

Article 3 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 31 mai 2007

Pour le Président,
Le Membre du Collège présidant la séance

Edouard Bridoux